

Ministère des Sports et des Loisirs

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

**Le sport au service du développement
humain durable et de la paix
au Burkina Faso**

SOMMAIRE

Sigles et abréviations :	03
Introduction :	04
I. Sport et développement social et personnel :	05
II. Sport et développement économique :	06
III. Sport et promotion de la santé :	08
IV. Sport et promotion de la paix :	10
V. Sport, valeurs démocratiques et droits humains :	12
VI. Sport et promotion de la femme :	12
VII. Sport et promotion des personnes handicapées :	13
VIII. Sport et éducation :	13
IX. Sport et environnement :	13
X. Sport et communication :	14
CONCLUSION :	15
Bibliographie :	17

Sigles et abréviations

BTP :	Bâtiments et Travaux Publics
CAF :	Confédération Africaine de Football
CSLP :	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
ESSEC :	Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciale
FANCI :	Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire
FCFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMD 3 :	Objectifs du Millénaire pour le Développement N° 3
OMD 6 :	Objectifs du Millénaire pour le Développement N° 6
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONU :	Organisation des Nations Unies
ONU/DC :	Organisation des Nations Unies pour la lutte Contre la Drogue
PNB :	Produit National Brut
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
VIH/SIDA :	Virus d'Immunodéficience Humaine/ Syndrome Immunodéficience Acquise

Introduction

La présente réflexion porte essentiellement sur la contribution du sport au développement humain durable et à la promotion de la paix dans une perspective de lutte contre la pauvreté.

Différentes études et recherches ont mis en évidence les avantages considérables qu'une pratique sportive régulière, constitutive d'un style de vie, peut entraîner : amélioration de la santé, réduction de l'absentéisme et des accidents de travail, meilleure intégration sociale, possibilités récréatives diversifiées pour l'individu et la famille.

La commercialisation des biens sportifs et l'utilisation du sport dans la commercialisation des autres catégories de biens, notamment grâce à la publicité et au sponsoring est un fait marquant dont l'importance ne cesse de grandir.

Il en est de même de l'utilisation du sport pour le règlement des conflits et pour la préservation de la paix.

La pauvreté étant un concept polysémique qui comporte au moins deux dimensions essentielles :

- une dimension monétaire qui est mesurée par le niveau du revenu,
- une dimension humaine qui décrit la répartition des ressources entre les individus ou les groupes d'individus composant la société.

On peut alors s'interroger sur l'importance de la contribution du sport pour la promotion de la santé, de la paix, des valeurs démocratiques, des droits humains, de la condition de la femme et des personnes handicapées ainsi que pour le développement économique et social, pour l'éducation, la communication et pour la gestion de l'environnement.

C'est autour de ces réflexions que s'organisera la réflexion.

I. Sport et développement social et personnel

En plus de stimuler la croissance économique, les programmes sportifs bien conçus renforcent les capacités humaines de base, créent des relations interpersonnelles et inculquent des valeurs fondamentales et des aptitudes à la vie pratique. Ils constituent un précieux outil de promotion du développement et de renforcement de la cohésion sociale. Collectivement, les avantages de ces programmes constituent un puissant moyen pour combattre l'exclusion sociale, de réinsérer les enfants et de réintégrer les groupes marginalisés dans leurs collectivités.

Ainsi, l'activité physique et sportive permet de préserver le capital humain et social.

Des programmes développés dans certains pays (Brésil, Kenya, Trinidad et Tobago) ont montré que le sport peut aider les jeunes à avoir une meilleure estime de soi, à se responsabiliser socialement, à acquérir des notions de justice et un sens de la discipline, à améliorer la qualité de l'environnement et à prendre part à des actions de développement communautaire.

En Australie (Australian Sports Commission, 1997) : on a évalué que si 10% de la population australienne devenait plus active physiquement, on obtiendrait :

- des bénéfices annuels nets, en 1989, de 590,2 millions de dollars,
- des économies potentielles, en raison d'une diminution des coûts associés aux maladies coronariennes, de 130,75 millions de dollars,

- un gain net, grâce à une diminution de l'absentéisme au travail (recouvrement de 1 jour et $\frac{1}{2}$ par travailleur et par année), de 84,8 millions de dollars,
- un gain potentiel, en raison d'une augmentation de la productivité de 4% chez 50% de la main d'œuvre active, soit 414 millions de dollars.

Au Canada, (Conference Board of Canada, 1996 ; Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie, 1997 ; Santé Canada, 1998) on a calculé que :

- si on réussit à accroître la population physiquement active de 10% pendant 05 ans, on réalisera des économies de 5 milliards de dollars en soins médicaux, en congés maladies et en perte de revenus entraînée par des décès précoces,
- si cette proportion atteint 25%, la productivité obtenue permettrait de gagner de 2 à 5 dollars pour chaque dollar investi.

Aux Etats-Unis (Colditz, 1999 ; Prat, Macera et Wang, 1999 ; US Surgeon General, 1996) on estime que :

- 9,4% du coût total des soins de santé, incluant le coût de l'obésité, est imputable à l'inactivité physique,
- Que chaque dollar investi (en temps ou en équipement) pour pratiquer des activités physiques, entraîne des économies de 3,20 dollars en soins médicaux etc.

On peut donc affirmer que la pratique du sport au Burkina Faso peut aussi se traduire en bénéfice pour l'individu et pour la société, si l'on tient compte de la réduction du coût des soins de santé, de la productivité accrue, des écoles et des lieux de travail plus performants.

II. Sport et développement économique

Le sport est catalyseur du développement économique.

Le sport est à la fois un bien de consommation et un consommateur de biens. Des programmes sportifs bien conçus permettent d'atteindre les objectifs de développement humain durable en contribuant au développement socio-économique.

- **Au plan mondial**, le secteur sportif contribue pour environ 36 milliards de dollars US par an dans l'économie et selon les prévisions, il enregistrera un taux de croissance annuel de 3 à 5%.

Font partie de ce secteur la fabrication d'articles sportifs, les services liés au sport, le développement des infrastructures et les événements sportifs y compris les retombées attribuables aux spectateurs, aux promoteurs, aux vendeurs et aux médias.

Ces aspects de l'économie du sport sont liés entre eux et contribuent au développement du sport en même temps qu'ils en bénéficient.

Des études récentes témoignent de l'essor de l'économie du sport en tant que branche autonome des sciences économiques et ont mis en exergue l'importance du chiffre d'affaires généré par le sport, qu'il s'agisse de la construction d'infrastructures, de la production d'équipements durables et de biens de consommation, de la fourniture de services, de la diffusion d'informations, de recettes de spectacles sportifs, de dépenses publicitaires ou de budgets de sponsoring.

Au Royaume Uni par exemple, l'ensemble des ressources procurées par le sport à l'Etat est quatre fois supérieur au chiffre des dépenses inscrites au budget.

Une étude hollandaise (Université d'Amsterdam, Ministère de la santé, des services sociaux et du sport, 1998), cherchant à évaluer les effets du sport sur l'économie, a montré que la suppression des activités sportives entraînerait la perte de 300.000 emplois et une réduction de la consommation intérieure de 5 milliards de florins soit environ 2,27 milliards d'euros.

En France, la fédération des industries d'articles de sport comptait, en 1980, 6.482 entreprises qui employaient 300.000 personnes. Une étude menée par l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC), indique que le sport a généré un chiffre d'affaires de 29 milliards d'euros en 2005.

Il faut signaler que ces chiffres ne tiennent pas compte des secteurs du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) et du tourisme lié au sport.

En général, on estime que le poids de l'économie du sport varie entre 1% et 2% du PNB dans les pays industrialisés et tend à accroître à un rythme supérieur à celui de la plupart des autres secteurs. En même temps, cette économie s'internationalise de plus en plus et représente une part en hausse dans le commerce mondial.

Encore faut-il signaler que cette évaluation ne tient pas compte de l'apport très considérable constitué par l'engagement des innombrables bénévoles à tous les échelons de l'organisation sportive.

- **Au plan local**, le sport peut être un moteur efficace du développement économique. Les relations entre les différentes composantes du secteur sportif sont éminemment efficaces lorsqu'elles sont exploitées à l'échelon local. Le sport a un impact potentiel encore plus important sur l'économie locale quand il est appuyé par des stratégies nationales de sport pour tous.

Au Burkina Faso, il suffit de prendre l'exemple du championnat de football, première division qui compte quatorze équipes des joueurs. Si on retient seulement 25 joueurs licenciés par équipe, cela donne le chiffre de 350 joueurs qui perçoivent un revenu moyen de 50.000 FCFA par mois, soit une masse salariale mensuelle de 17,5 millions de FCFA on aboutit à un chiffre annuel de 210 millions de FCFA. A ce montant il faut ajouter les frais d'achat d'équipements et de matériels sportifs, les dépenses d'organisation, les frais de gestion administrative, les frais médicaux et les charges récurrentes des infrastructures sportives.

La pratique des activités physiques et sportives est reconnue comme un droit social par la Constitution du Burkina Faso. Il convient qu'elle soit désormais considérée comme faisant partie intégrante du développement économique et social.

III. Sport et promotion de la santé

Le sport et l'activité physique sont essentiels pour améliorer la santé et le bien-être, un objectif qui fait partie intégrante des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Une activité sportive et physique judicieuse peut contribuer largement à la guérison d'un grand nombre de maladies non transmissibles et procurer à tous un bien-être physique, social et mental. Par conséquent l'activité physique et le sport sont des moyens efficaces de prévention des maladies au niveau des individus et un moyen économique pour améliorer la santé publique au niveau d'une nation.

Dans une société qui tend à se sédentariser du fait des progrès technologique et du vieillissement des populations, le sport, qu'il soit compétitif ou non compétitif, pratique dans un cadre structuré ou non structuré, représente un cadre efficace au service d'une politique de santé publique bien comprise, fondée sur la prévention et non seulement sur les soins.

Au cours de la seule année 1998, les maladies non transmissibles étaient à l'origine de près de 60% des décès dans le monde et représentaient 43% du fardeau global des maladies. Si la tendance se maintient, on estime que les maladies non transmissibles seront responsables de 73% des décès et de 60% de l'ensemble des maladies vers 2020.

Au cours de la même année 1998, on a enregistré 16,6 millions de décès attribuables à des maladies cardio-vasculaires dans le monde. Ces maladies seraient la première cause de décès (50%) chez les femmes de 50 ans et plus dans les pays en développement. L'hypertension affecte à elle seule 20% de la population adulte mondiale. Elle serait de l'ordre 35% au Burkina Faso.

On estime que l'inactivité, le tabagisme et la mauvaise alimentation sont les facteurs de risque des maladies non transmissibles. L'inactivité physique serait même un facteur de risque aussi important que le tabagisme.

C'est dire que les actions de lutte contre les principales maladies non transmissibles doivent, pour une plus grande efficacité, intégrer l'activité physique et sportive.

La pratique régulière du sport permet d'améliorer de façon substantielle la santé physique, sociale, mentale et d'accroître le bien-être général. On dénombre plus d'une vingtaine de bienfaits physiologiques et psychologiques associés à la pratique du sport. On peut retenir, entre autres que la pratique des activités physiques :

- réduit (jusqu'à 50%) le risque de développer une maladie coronarienne, un diabète non insulodépendant (type II), un cancer du côlon ou des douleurs dans le bas du dos,
- aide à prévenir ou à réduire l'hypertension,
- réduit le stress, l'anxiété, les sentiments de dépression ou de solitude,

- aide à contrôler le poids et à développer la condition physique,
- aide à développer et à maintenir sains les os, les articulations et les muscles,
- favorise le bien-être psychologique,
- permet un meilleur apprentissage, de meilleures interactions et une meilleure intégration sociale,
- aide à contrôler les comportements à risque, particulièrement chez les enfants et les adolescents (tabagisme, délinquance,...).

Du reste, l'OMS reconnaît dans sa déclaration à la conférence d'Alma Ata (URSS, 1978) que « la promotion et la protection de la santé des peuples est la condition sine qua non d'un progrès économique et social soutenu en même temps quelles contribuent à une meilleure qualité de vie et à la paix mondiale ». Ainsi, « la santé est l'assise de tout progrès social ».

Ce progrès social toujours selon l'OMS « intéresse le monde entier et suppose la participation de nombreux secteurs socioéconomiques autres que celui de la santé », notamment celui du sport.

IV. Sport et promotion de la paix

Le sport en tant que langage universel peut être un puissant moyen de promotion de la paix, de la tolérance et de compréhension qui unit les peuples et brise les barrières culturelles et religieuses.

Des activités sportives bien conçues enseignent le respect, l'honnêteté, la coopération, la communication, l'empathie ainsi que la manière et la raison de respecter les règles. A ce sujet, un des principes du mouvement olympique indique qu'il faut éduquer par le moyen du sport la jeunesse en vue de contribuer à l'édification d'un monde meilleur et pacifique.

Monsieur **Koffi ANAN**, ancien Secrétaire Général des Nations Unies soulignait que « les sports peuvent favoriser la paix et le développement et contribuer à créer un climat de tolérance ».

Depuis 1999, suite au lancement de l'initiative du pacte de Davos et au forum mondial économique, le sport est de plus en plus inclus dans les activités de paix des Nations Unies de manière plus systématique. Dans cette dynamique, l'ONU recommande que le volet sport soit mieux intégré aux programmes nationaux de développement humain durable et de promotion de la paix.

La résolution 58/5 adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU sur le sport en 2003 et intitulée « sport en tant que moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix » est de ce fait un outil important en faveur de la reconnaissance de la valeur sociale du sport pour le développement et la promotion de la paix.

La nomination d'un conseiller auprès du Secrétaire Général des Nations Unies pour le sport au service du développement de la paix, confirme cette reconnaissance.

Il faut, en outre, noter les nombreux cas où, seul le sport a su préserver des liens fonctionnels entre les adversaires politiques. On parle de plus en plus de la diplomatie du sport dont l'un des exemples récents est la présence effective du président turc à Chypre pour assister au match de football qui opposait les équipes turque et chypriote dans le cadre des éliminatoires du mondial 2010.

L'exemple du match de la paix organisé entre les Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et les militaires des Forces Nouvelles en est une illustration parfaite.

Le sport est le domaine par excellence de la tolérance. En effet, c'est en sport que, par exemple, l'intégration d'étrangers dans les équipes nationales, par « naturalisation expresse », est largement tolérée.

Le spectacle sportif est devenu, avec l'internationalisation des médias, l'un des moyens de communication de masse qui contribuent à façonner l'opinion publique mondiale.

V. Sport, valeurs démocratiques et droits humains

Les fonctions éthiques du sport peuvent contribuer au développement des valeurs démocratiques à travers l'apprentissage du respect des règles et règlements, le développement de l'esprit de coopération et de l'honnêteté.

Par ailleurs, la possibilité de pratiquer et d'apprécier le sport et le jeu est un droit humain qui doit être favorisé et soutenu. La reconnaissance du sport en tant que droit humain est clairement souligné dans l'article 1^{er} de la charte de l'Éducation Physique et du sport adoptée par l'UNESCO en 1978 en ces termes : « tout être humain a le droit fondamental d'accéder à l'éducation physique et au sport ».

La charte souligne avec force que ce droit s'applique à tous et surtout aux femmes, aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

VI. Sport et promotion de la femme

Le sport est un moyen efficace d'autonomisation des filles et des femmes à qui on empêche souvent la pratique de cette activité en vue de profiter des avantages physiques, physiologiques et psychosociologiques qu'il procure. Il permet de promouvoir l'éducation, la communication, les capacités de négociation et de leadership qui sont indispensables à l'émancipation de la femme.

Aux Etats Unies, des études montrent que les filles qui pratiquent régulièrement du sport tombent moins souvent enceintes à l'adolescence et obtiennent de meilleurs résultats scolaires.

VII. Sport et promotion des personnes handicapées

Le sport peut favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la société, offrant un cadre d'interactions sociales positives, réduisant l'isolement et éliminant les préjugés. Les programmes sportifs pour personnes handicapées sont aussi un outil de réinsertion peut coûteux. Ils sont éminemment thérapeutiques car ils renforcent les fonctions motrices, la mobilité, l'autosuffisance et la confiance en soi.

Le sport peut permettre aux personnes handicapées de renforcer leurs capacités physiques et intellectuelles en vue de contribuer de façon efficace au développement économique.

VIII. Sport et éducation

Le sport est une école idéale pour la vie. Les aptitudes apprises à travers le jeu, l'éducation physique et le sport servent de fondement au développement holiste des jeunes. Ces aptitudes, notamment la coopération et la confiance sont essentielles à la cohésion sociale et se conserve pendant toute la vie adulte.

Le sport sensibilise activement les jeunes à certaines valeurs fondamentales telles que l'honnêteté, le fair-play, le respect de soi et des autres, ainsi que l'adhésion aux règles et la conscience de leur importance. Le sport leur offre un cadre pour apprendre à affronter la concurrence et leur enseigne non seulement la défaite qu'ils doivent accepter mais aussi comment gagner.

IX. Sport et environnement

La corrélation entre le sport et l'environnement intègre à la fois l'impact du sport sur l'environnement et l'impact de l'environnement sur le sport. Les activités, les installations et les événements sportifs ont une incidence sur l'environnement, créant ainsi une « empreinte écologique ».

De ce fait, l'information et la sensibilisation des sportifs à la protection de l'environnement restent des passages obligés pour amener le monde sportif à contribuer à une saine gestion de l'environnement.

X. Sport et communication

En raison de son attrait quasi mondial, de son pouvoir de mobilisation et de ses multiples associations positives, le sport constitue l'un des plus puissants outils de communication au monde. Mis ensemble, ces facteurs confèrent au sport la capacité de véhiculer des messages tels que la coopération, la coexistence, la tolérance, la promotion des droits humains, de la femme ainsi que la lutte contre le VIH/SIDA.

Le sport peut également constituer un cadre pour la promotion des objectifs de développement et de paix, et offrir des possibilités inestimables tant pour le plaidoyer que pour la mobilisation des communautés, notamment la contribution de sportifs en tant qu'ambassadeurs ou porte-parole.

A titre d'exemple, le PNUD collabore avec Ronaldo et Zidane, stars du football comme ambassadeurs de bonne volonté pour soutenir les efforts de réduction de la pauvreté dans le monde.

Par ailleurs, les événements sportifs comme cadres pour toucher un grand nombre de personnes offrent des possibilités de marketing et de collecte de fonds.

La presse sportive (presse écrite, radio et télévision) constituent d'autres outils de plaidoyer par le sport.

Enfin, de nombreuses campagnes de communication des Nations Unies utilisent le sport de diverses façons novatrices, entre autres, la campagne carton rouge pour le travail des enfants avec la CAF, la campagne pour votre santé bouger avec l'OMS, la campagne « faire équipe contre la pauvreté » avec le PNUD, la campagne « le sport contre la drogue » avec l'ONU/DC...

CONCLUSION

Des études précises ne sont pas encore menées au Burkina Faso pour montrer l'incidence du sport sur la santé, l'économie et la lutte contre la pauvreté. Mais les perspectives au plan national ne peuvent être éloignées de la tendance au plan mondial qui est de développer les activités sportives dans un but affirmé de contribuer à la promotion de la santé individuelle et collective, au développement économique et social et à la promotion de la paix. Dans cette perspective, il est heureux de relever que le Burkina Faso dispose d'un document de politique nationale de sport où il est affirmé que « l'ambition de l'Etat burkinabé est de faire du sport un véritable moyen de mobilisation et de cohésion sociale, un moyen d'éducation des jeunes, un outil de développement humain durable, un vecteur de lutte contre la pauvreté, un élément de santé publique, consolidation de l'unité nationale et d'affirmation au plan international ».

Les objectifs de développement du sport ainsi définis par le Burkina Faso s'intègrent parfaitement dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à travers le sport (OMD 3) et la santé (OMD 3 et 6), dans ceux du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP), ainsi que dans ceux du programme de « Progrès continu pour une société d'espérance » du Président du Faso.

L'adoption du plan de mise en œuvre de cette politique nationale de sport dans la perspective de lutte contre la pauvreté est assurément une avancée décisive.

L'une des questions récurrentes dans la problématique de développement du sport est celle de la mobilisation du financement. La faiblesse des ressources nationales propres n'autorise pas des allocations budgétaires conséquentes au profit du sport qui, considéré comme une activité économiquement périphérique, ne bénéficie pas des apports de la coopération avec les institutions financières internationales.

Une évaluation des enjeux réels du sport moderne dans notre pays permettra, sûrement, de lever cette équivoque.

On doit alors se convaincre que l'un des moyens les plus sûrs d'atteindre les objectifs du millénaire, de lutter contre la pauvreté et d'assurer un développement humain durable est d'inclure dans les plans nationaux de développement et les stratégies de lutte contre la pauvreté, le plan national de développement du sport.

Bibliographie

BENAZIZA, H. « *Les politiques en matière d'activité physique et de sport pour tous, un outil efficace de promotion de la santé et du développement* », communication au VIII^e congrès mondial du sport pour tous ; actes (Québec - Québec, 18 au 21 mai 2000) ; Département de promotion de la santé et de la prévention - surveillance des maladies non transmissibles, Division des maladies non transmissibles et de la santé mentale, Organisation Mondiale de la Santé.

COLDITZ , G.A. (1999). « *Economic costs of obesity and inactivity* », *Medecine and science in sports and exercice.*

CONFERENCE BOARD OF CANADA (1996). *Physical Activity and the cost of treating illness, rapport special, Ottawa, Institut canadien de la recherché sur la condition physique et le mode de vie.*

INSTITUT CANADIEN DE LA RECHERCHE SUR LA CONDITION PHYSIQUE ET LE MODE DE VIE (1997), *Physical Activity Benchmarks: Highlights Report, Ottawa, Institut Canadien de a Recherche sur la condition physique et le mode de vie et Santé Canada.*

SANTE CANADA (1999), *Physical Activity Guide to healthy Active living, Ottawa, Santé Canada*

UNION AFRICAINE, (2008), *Projet de Cadre Stratégique pour le Sport en Afrique, deuxième session de la Conférence des Ministres de l'UA en charge des sports*

UNIVERSITE D'AMSTERDAM ET MINISTERE DE LA SANTE, DES SERVICES SOCIAUX ET DU SPORT (1998). *Health Effets of Sport : costs and Benefits.*

US SURGEON GENERAL (1996). *Physical Activity and Health: A report of Surgeon General, Atlanta (Georgie, E-U), US department of health and Human services, Center for Disease Control and Prevention, National Center for Chronic disease Prevention and Health Promotion*